



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2026-481

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES
CATÉGORIES A, B ET C -
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu l'article L.261-2 du Code Général de la Fonction publique ;

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux Commissions Administratives Paritaires des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 1989 portant création de Commissions Administratives Paritaires communes à la Ville de Niort et à son Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le procès-verbal, en date du 20 mars 2026, de l'élection de Monsieur Jérôme BALOGE aux fonctions de Maire de la Ville de Niort ;

Considérant qu'il convient de définir la composition de la Commission Administrative Paritaire ;

ARRÊTE

Art. 1 – Composition de la C.A.P. – catégorie A

Art. 1.1 sont désignés représentants de la Ville de Niort et du Centre Communal d'Action Sociale en qualité de titulaires et suppléants pour siéger à la Commission Administrative Paritaire pour les fonctionnaires de Catégorie A :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Sophie BOUTRIT	Véronique ROUILLÉ-SURAUULT
Gérard LEFÈVRE	Gilles NORMAND
Nicolas VIDEAU	Aurore NADAL

Art. 1.2 – Président de la C.A.P. – catégorie A

Madame Sophie BOUTRIT est désignée pour représenter Monsieur le Maire, Président de droit.

Art. 2 – Composition de la C.A.P. – catégorie B

Art. 2.1 sont désignés représentants de la Ville de Niort et du Centre Communal d'Action Sociale en qualité de titulaires et suppléants pour siéger à la Commission Administrative Paritaire pour les fonctionnaires de Catégorie B :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Sophie BOUTRIT	Véronique ROUILLÉ-SURALT
Hocine TELALI	Philippe TERRASSIN
Catherine ROUSSILLON	Stéphanie ANTIGNY

Art. 2.2 – Président de la C.A.P. – catégorie B

Madame Sophie BOUTRIT est désignée pour représenter Monsieur le Maire, Président de droit.

Art. 3 – Composition de la C.A.P. – catégorie C

Art. 3.1 sont désignés représentants de la Ville de Niort et du Centre Communal d'Action Sociale en qualité de titulaires et suppléants pour siéger à la Commission Administrative Paritaire pour les fonctionnaires de Catégorie C :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Sophie BOUTRIT	Véronique ROUILLÉ-SURALT
Dominique SIX	Gérard LEFÈVRE
Nicolas ROBIN	Gilles NORMAND
Aurore NADAL	Yvonne VACKER
Florence VILLES	Stéphanie ANTIGNY
Hocine TELALI	Valérie VOLLAND

Art. 3.2 – Président de la C.A.P. – catégorie c

Madame Sophie BOUTRIT est désignée pour représenter Monsieur le Maire, Président de droit.

Art. 4 – Les présentes désignations prennent effet dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales.

Art. 5 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée aux intéressés.

Fait en Mairie à Niort, le 27/04/2026

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGE